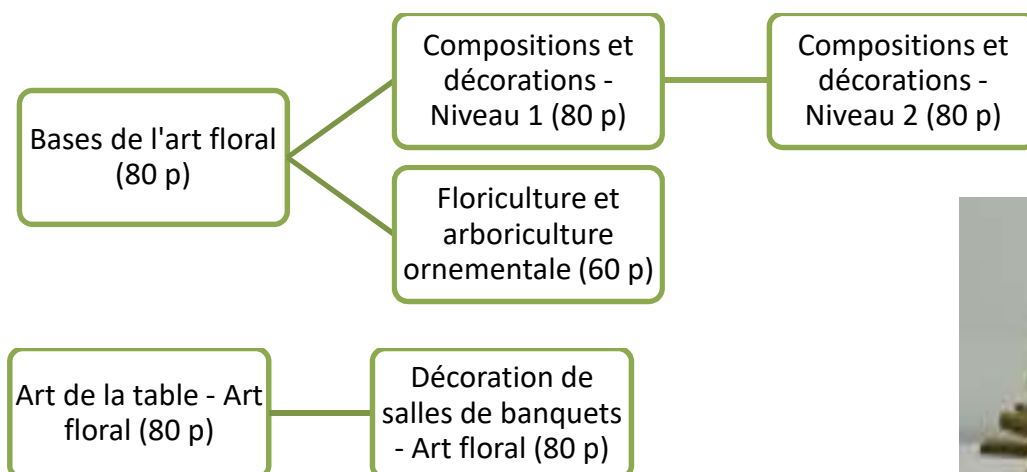


## ART FLORAL

Notre établissement vous propose 6 unités d'enseignement :



- Première année :
  - Bases de l'art floral
  - Compositions et décorations – Niveau 1
- Deuxième année :
  - Floriculture et arboriculture ornementale
  - Compositions et décorations – Niveau 2
- Formations complémentaires :
  - Art de la table – Art floral
  - Décoration de salles de banquets – Art floral

### Conditions d'admission :

Certificat d'études de base (C.E.B.) ou un titre équivalent ou supérieur **ou** présenter une épreuve écrite d'admission en français de niveau élémentaire.

**Titre délivré :** attestation de réussite pour chaque unité d'enseignement

### Prix :

- Première année
  - Droit d'inscription complet : 126,80 €
  - Droit d'inscription réduit : 64,00 €
- Deuxième année
  - Droit d'inscription complet : 114,20 €
  - Droit d'inscription réduit : 56,00 €
- Art de la table
  - Droit d'inscription complet : 76,40 €
  - Droit d'inscription réduit : 32,00 €

- Décoration de salles de banquets
  - Droit d'inscription complet : 76,40 €
  - Droit d'inscription réduit : 32,00 €

### **Exonération d'une partie du droit d'inscription :**

Le droit d'inscription réduit est accordé :

- aux demandeurs d'emploi (chômeurs complets indemnisés) après soumission de la demande au Forem,
- aux personnes qui bénéficient du revenu social d'intégration, sur présentation d'une attestation du CPAS,
- aux handicapés inscrits au Fonds Communautaire d'Intégration Sociale et Professionnelle, sur base d'une attestation délivrée par l'AVIQ,
- aux jeunes de moins de 18 ans soumis à l'obligation scolaire, sur base d'une attestation de l'établissement de plein exercice où ils sont inscrits,

### **Inscription :**

Les inscriptions se font dans nos bureaux de Libramont, sur base d'un **dossier complet**.

Vous devez vous munir :

- de votre carte d'identité,
- d'une copie de votre diplôme,
- du montant du droit d'inscription (paiement par Bancontact souhaité),
- de la preuve (attestation Forem, CPAS, AVIQ ou établissement scolaire) pour bénéficier de la réduction du droit d'inscription

### **Horaire :**

- Première année : les jeudis de 18h30 à 22h15
- Deuxième année : les mercredis de 18h30 à 21h45
- Art de la table : les mardis de 13h30 à 17h00 (environ deux cours par mois)
- Art de la table : les mardis en soirées (environ deux cours par mois)

### **Autres informations :**

Un budget « fleurs » entre 16 et 20 € est à prévoir, par cours pour les cours pratiques (environ deux fois par mois).  
Les étudiants doivent être en ordre de vaccination contre le tétanos.